

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

**Conseillers présents** : MM. COMONT, DELHOMME, CHEVAUCHEE, HAUZAY, BENATTAR, UMMENHOVER, VALET, BURGAN, LELIGOIS, DEFRANCE,

MMES PARENT-TANGUY, LASSALLE-ASTIS, UMMENHOVER, PAULARD, SANSANO, GUEGAN, HENNEQUEZ

**Absents excusés** : Mme COMBETTES pouvoir à M COMONT Alain

**Absents non excusés** : Mme LASBLEIZ

### **ELECTION DU MAIRE :**

Le vingt-trois Mai 2020 à 10 h se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. CHEVAUCHEE Régis, le plus âgé des membres du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins	:	18
Bulletins blancs	:	0
Suffrages exprimés	:	18
Majorité absolue	:	10

A obtenu :

- Mr Alain COMONT : 18 voix (dix-huit voix)

Mr Alain COMONT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

### **NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 5 postes d'adjoints.

## **ELECTIONS DES AJOINTS AU MAIRE :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7-2,

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

### **Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	:	18
Bulletins blancs	:	0
Suffrages exprimés	:	18
Majorité absolue	:	10

A obtenu :

- Liste A. COMONT : 18 voix (dix-huit voix)

La liste A. COMONT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- 1<sup>er</sup> adjoint : M DELHOMME Sébastien
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Mme PARENT-TANGUY Béatrice
- 3<sup>ème</sup> adjoint : M CHEVAUCHEE Régis
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Mme LASSALLE-ASTIS Lucille
- 5<sup>ème</sup> adjoint : M HAUZAY Eloi

## **DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES :**

Mr le Maire propose la désignation d'un conseiller municipal délégué, chargé des grands projets et de gouvernance.

Est désigné comme conseiller municipal délégué :

- M UMMENHOVER Dominique

## **LECTURE CHARTE ELU LOCAL ET CONDITIONS D'EXERCICES :**

Mr le Maire a lu au Conseil Municipal la charte de l'élu local ainsi que les conditions d'exercices du mandat conformément aux dispositions du CGCT.

Prochaine séance le Lundi 8 juin 2020 à 20h.

Séance close à 10h45.